

# CABINET CHEDI GHORBEL

EXPERT-COMPTABLE MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE

Adresse sur Ariana : N°2, Avenue AL HAJIJ Immeuble les jasmins, ARIANA SUPERIEUR

MF : 1286210Z /C/P/000 - Tél : 52 86 68 86

# AUDIT REPORT

*LTDH 2023*

*RAPPORT DE  
COMMISSARIAT  
AUX COMPTES*



## SOMMAIRE

<b>1. Rapport d'audit</b>	<b>Page 2</b>
<b>3. États financiers</b>	<b>Page 7</b>
<i>Etat de la Situation Financière</i>	<b>Page 8</b>
<i>Etat des Produits et des Charges</i>	<b>Page 9</b>
<i>Etat des flux de trésorerie</i>	<b>Page 10</b>
<i>Notes aux états financiers</i>	<b>Page 11</b>

# RAPPORT D'AUDIT

**RAPPORT DE L'AUDITEUR**

**Aux Messieurs les adhérents de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)**

**Rapport sur l'audit des états financiers de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023**

**Opinion avec réserve**

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH), comprenant la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des produits et des charges et l'états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers sont établis en dinars tunisiens et font ressortir des actifs nets créditeur de 14 119 dinars y compris un bénéfice de l'exercice s'élevant à 59 843 dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Ligue au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes (NCT) et aux normes internationales d'information financière (IFRS).

**Fondement de l'opinion***i. Comptabilité des sections de l'LTDH*

Les transactions et flux financiers des 31 sections régionales de la LTDH ne sont pas intégrées dans la comptabilité de la Ligue. En effet, les charges, produits, pertes et gains enregistrés par ces sections au cours des exercices 2023 et antérieurs, ainsi que leurs différents engagements, ne sont pas reflétés dans les comptes de la Ligue.

Suite à notre demande, le bureau directeur a sollicité des informations auprès des 31 sections de la Ligue afin d'obtenir des éléments probants pour régulariser cette situation. Cependant, le taux de réponse est faible et la qualité des informations recueillies ne permet pas de procéder aux ajustements requis.

En plus de l'obligation comptable, l'absence d'une vision claire et permanente des activités des sections empêche la mise en place d'un suivi efficace des différentes obligations

juridiques de la LTDH, notamment celles relatives au décret-loi 2011-88. Cette situation expose la LTDH aux risques de sanctions prévues par ce décret-loi.

Dans ces conditions, il nous est impossible d'évaluer l'exhaustivité des produits et des charges de la Ligue, étant donné que les activités financières des sections n'ont pas été prises en compte dans la comptabilité de la Ligue.

*ii. Report de TVA non fondé*

Un ancien solde de TVA déductible s'élevant, au 31 décembre 2022, à plus de 39 414 dinars, figure parmi les actifs de la Ligue. Compte tenu du régime fiscal de la Ligue en matière de TVA, ce report de TVA devrait être apuré par le biais d'un compte de capitaux propres (correction d'erreur comptable).

### **Questions clefs d'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre le problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituaient les questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

*i. Rapprochement des immobilisations*

Les immobilisations corporelles et incorporelles de l'LTDH dont la valeur nette s'élève à 209 142 dinars n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique rapproché avec la comptabilité. L'absence de cet inventaire physique et son rapprochement avec la comptabilité ne nous permet pas d'estimer les éventuels écarts entre les immobilisations existantes et celles comptabilisées et l'impact de ces écarts sur la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles inscrite à la situation financière.

*ii. Régularisations des manquements juridiques en lien avec le décret-loi 2011-88*

Durant l'année 2024, la LTDH a entamé une procédure de régularisation de ses manquements en matière de communication et de publications, notamment en diffusant dans des journaux l'ensemble des informations prévues par le décret-loi 2011-88. Dans le même sens, la LTDH a mis à la disposition de la présidence du gouvernement un document accompagné de pièces justificatives, attestant du respect de ses obligations légales telles que définies par le même décret-loi. Ce document a été rédigé en réponse à la demande

d'information adressée par la Direction Générale des Associations, relevant de la présidence du gouvernement, qui invitait la LTDH à fournir les éclaircissements nécessaires sur différents points relatifs aux exigences prévues par ledit décret-loi 2011-88.

iii. *Les dons reçus auprès des salariés de la Ligue*

Certains salariés de la LTDH versent des dons à l'organisation, parfois pour des montants importants. Cette pratique concerne principalement les salariés qui perçoivent des rémunérations complémentaires en contrepartie de travaux supplémentaires qu'ils effectuent (par exemple, la gestion de nouveaux projets en plus de leurs missions habituelles).

Par mesure de transparence, ces dons doivent être formalisés par un écrit spécifique afin de préserver les intérêts des deux parties.

**Observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus formulée, nous voudrions attirer votre attention sur le fait que certains ajustements d'audit ont engendré des modifications comptables sur les capitaux d'ouverture pour un montant de 7 858 dinars.

Votre assemblée est appelée à approuver ces modifications.

**Autres informations**

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Une lettre à la direction a été adressée aux membres du bureau directeur de la LTDH dans laquelle ont été consignées les principales faiblesses organisationnelles et d'application des procédures ayant une incidence sur la pérennité du système de contrôle interne et sur la fiabilité des comptes de la Ligue. Mise à part l'insuffisance décrite au niveau de la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'autres insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de

l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

**Chedi GHORBEL**

**Expert-comptable membre de l'OECT**



**Sfax, le 17 mars 2025**

**ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

**Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31.12.2023**

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Actifs	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	(4)	466 473	898 701
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		0	0
AC 3 - Autres actifs courants	(5)	47 788	54 273
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	0
AC 7 - Immobilisations financières		409 251	4 251
AC 8 - Immobilisations corporelles	(6)	170 023	178 700
AC 9- Immobilisations incorporelles		39 118	38 800
<b>Total des actifs</b>		<b>1 132 653</b>	<b>1 174 725</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		3 066	-
PA 2 - Autres passifs courants	(7)	57 686	130 148
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	(8)	252 790	184 714
PA 4 - Provisions		0	-
PA 5 - Apports reportés	(9)	804 992	922 467
PA 6 - Autres passifs non courants		0	-
PA 7 - Emprunts		0	-
<b>Total des passifs</b>		<b>1 118 534</b>	<b>1 237 329</b>
AN 1 - Dotations		0	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		59 826	50 803
AN 3 - Subventions d'investissement		1 864	1 864
AN 4 - Autres actifs nets	(10)	0	-
AN 5 - Réserves		0	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		(107 413)	56 641
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		59 843	(171 912)
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>14 119</b>	<b>(62 604)</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>1 132 653</b>	<b>1 174 725</b>

**Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)****ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31.12.2023***(Montants exprimés en Dinars Tunisien)***Au 31 décembre**

<b>PRODUITS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
PR 1- Cotisation des adhérents	(11)	12 470	11 470
PR 2- Revenus des activités et manifestations		0	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	(12)	0	25 000
PR 4- Apports non monétaires		0	-
PR 5- Autres Apports	(13)	977 980	843 705
PR 6- Produits des placements		2 836	8 008
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		0	-
PR 8- Autres gains	(14)	9 692	9 765
<b>Total des produits</b>		<b>1 002 978</b>	<b>897 948</b>
<b>CHARGES</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	(15)	381 376	720 203
CH 2- Charges de personnel	(16)	398 551	195 083
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	(6)	28 048	13 478
CH 4- Autres charges courantes	(17)	135 010	141 067
CH 5- Charges financières nettes		0	-
CH 6- Autres pertes		150	28
<b>Total des charges</b>		<b>943 136</b>	<b>1 069 860</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>59 843</b>	<b>(171 912)</b>

## Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2022

(Montants exprimés en Dinars Tunisien)

Au 31 décembre

Flux de trésorerie liés aux activités courantes	Notes	31/12/2023	31/12/2022
F1- Encaissement des cotisations des adhérents et des dons		84 516	53 195
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		0	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		0	25 000
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		830 025	1 592 404
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(385 546)	(379 078)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(245 464)	(117 579)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		(296 874)	(328 384)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<b>(13 342)</b>	<b>845 557</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(19 272)	-
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		(418)	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		0	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(19 689)</b>	<b>0</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>			
F12- Encaissement des dotations		0	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		0	-
F14- Autres encaissement de financement (intérêts créditeurs, produits de placement, etc.)		2 836	8 008
F15- Placement à court terme		(500 000)	(207 051)
F16- Retrait sur placement à court terme		95 000	0
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	-	<b>402</b>	<b>164</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(435 195)</b>	<b>845 557</b>
Trésorerie au début de l'exercice		898 701	253 187
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>463 506</b>	<b>898 701</b>

## NOTE AUX ETATS FINANCIERS

### Note N°1 : Présentation de Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH)

L/LTDH est une ONG fondée en 1976. Son siège social est situé à 43-45 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Le Colisée ESC B Bureau n° 257 Tunis. Présidé par Mr Jamel Msallem, elle exerce pour l'observation et la défense des droits de l'homme.

L/LTDH est l'une des composantes du quartet du dialogue national qui obtient le prix Nobel de la paix 2015 pour son succès dans la mission qui a abouti à la tenue des élections présidentielles et législatives ainsi qu'à la ratification de la nouvelle Constitution en 2014.

### Note N°2 : Respect des normes comptables tunisiennes, bases de mesure et principes comptables spécifiques

Les états financiers de L/LTDH arrêtés au 31 décembre 2023, ont été préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et en application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

L/LTDH arrête ses premiers états financiers conformément à la nouvelle norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres OSBL approuvée par le Conseil National de la Comptabilité le 26 décembre 2017.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'LTDH sont les suivants :

#### *i. Immobilisations incorporelles et corporelles*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de L/LTDH, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Logiciels 33,33%

Matériel de transport 20%

Mobilier et matériel de bureau 20%

Matériel informatique 33.33%

*ii. Unité monétaire*

Les états financiers de L'LTDH sont libellés en dinar tunisien.

*iii. Conversions en devise*

Les opérations en monnaies étrangères sont prises en charge conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°15. En effet, elles sont comptabilisées moyennant une conversion au cours du jour de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement est procédé. Ainsi, la différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de change.

Au 31 Décembre de chaque exercice, les soldes des éléments monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Toute différence est comptabilisée en résultat, en gain ou perte de change.

*iv. Revenus*

Conformément à la disposition de l'article 34 de la loi 88-2011, les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- Aides publiques ;
- Dons, donations, et legs d'origine nationale ou étrangère ;
- Recettes résultant de ses biens, activités et projets.

*Note N°3 : Faits marquants de l'exercice*

L'année 2023 a été marquée par le commencement effectif de la mise en place de l'académie des droits de l'homme en Tunisie.

Il s'agit d'un projet phare cofinancé par l'ACCD et l'AECID pour un total budget de 2 132 KDT.

## Note N°4: AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde aux banques	464 902	898 527
Solde de la caisse	1 570	1 286
<i>Montant brute</i>	<i>466 473</i>	<i>899 814</i>
Provisions pour dépréciation	-	-
<i>Total en Dinars</i>	<i>466 473</i>	<i>899 814</i>

## Note N°5 : AC 3 - Autres actifs courants

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Report de TVA	39 414	39 414
Débiteurs divers	4 324	3 057
Avances aux personnels	4 050	2 700
Produits à recevoir_Projet BADDEL	0	9 102
Produits à recevoir	0	0
<i>Montant brute</i>	<i>47 788</i>	<i>54 273</i>
Provisions pour dépréciation		0,00
<i>Total en Dinars</i>	<i>47 788</i>	<i>54 273</i>

## Note N°6 : AC 8 &amp; AC9 - Immobilisations corporelles &amp; Immobilisations incorporelles

Libellé	Immobilisations brutes			Amortissements & Provisions			Valeurs nettes au	
	Solde au 31/12/2022	Variation 2022-2023	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation 2022-2023	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023
Logiciels	39 921	418	40 338	(1 121)	(99)	(1 220)	38 800	39 118
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>39 921</b>	<b>418</b>	<b>40 338</b>	<b>(1 121)</b>	<b>(99)</b>	<b>(1 220)</b>	<b>38 800</b>	<b>39 118</b>
Matériels informatiques	108 184	18 281	126 464	(100 117)	(8 916)	(109 033)	8 066	17 431
Equipements de bureau	45 474	-	45 474	(44 508)	(532)	(45 040)	966	434
I.G.AAD	183 370	991	184 361	(13 702)	(18 501)	(32 203)	169 668	152 158
<b>Total des immobilisations corporelles amortissables</b>	<b>337 028</b>	<b>19 272</b>	<b>356 299</b>	<b>(158 327)</b>	<b>(27 949)</b>	<b>(186 276)</b>	<b>178 700</b>	<b>170 023</b>
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>337 028</b>	<b>19 272</b>	<b>356 299</b>	<b>(158 327)</b>	<b>(27 949)</b>	<b>(186 276)</b>	<b>178 700</b>	<b>170 023</b>
			-				-	-
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>376 948</b>	<b>19 689</b>	<b>396 637</b>	<b>(159 448)</b>	<b>(28 048)</b>	<b>(187 496)</b>	<b>217 500</b>	<b>209 142</b>

## Note N°7 : PA 2 - Autres passifs courants

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Personnel rémunération dus	6 351	6 886
Créditeurs divers	2 257	9 121
CNSS	31 607	43 409
Autres charges à payer	4 700	45 655
Impôts et taxes à liquider	12 771	25 078
<b>Total en Dinars</b>	<b>57 686</b>	<b>130 148</b>

## Note N°8: PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs d'exploitation	252 790	184 714
<b>Total en Dinars</b>	<b>252 790</b>	<b>184 714</b>

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs d'exploitation	252 790	184 714
<b>Total en Dinars</b>	<b>252 790</b>	<b>184 714</b>

## Note N°9: PA 5 - Apports reportés

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2021
ACCD	807 719	-
EAST AND HORN OF AFRICA HUMAN RIGHT	13 469	46 944
Dignity	2 896	13 154
HANDICAP INTERNATIONAL	0	(4)
AMBASSADE SUISSE -AIDE LEGALE	-	11 139
NOVACT/IMCAN	-	15 757
UNICEF	-	51 414
OMCT	-	(1 969)
ASF	76 031	31 066
NOVACT/WAHDA	-	52 981
OXFAM	22 353	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>922 467</b>	<b>220 482</b>

## Note N°10: PA 5 - Actifs Nets

Rubriques	Fonds nets	Apports affectés à inv.	Subvention inv.	Excédent/Déficit reportés	Excédent/Déficit de l'exercice	Correction d'erreur comptable	Total
solde au 31 décembre 2022	0	50 803	1 864	56 641	(171 912)		-62 604
Affectation Excedent 2022				(171 912)	171 912		-
Apports affectés à des inv. (net)		18 704					18 704
QP. Dessub. Inv. Inscrits CR		-9 682	0				(9 682)
Impact de corrections d'erreurs comptables						7 858	7 858
Excédent/Déficit de l'exercice 2023					59 843		59 843
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>0</b>	<b>59 826</b>	<b>1 864</b>	<b>-115 272</b>	<b>59 843</b>	<b>7 858</b>	<b>14 119</b>

## Note N°11 : PR 5- Autres Apports

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022
EAST AND HORN OF AFRICA HUMAN RIGHT	83 855	242 447
Agencia Catalana De Cooperacio	301 144	12 084
Agence Andalous de Cooperation International au De.AACID	25 393	84 090
AMBASSADE SUISSE -AIDE LEGALE		11 139
AMBASSADE DE FRANCE		32 990
AVOCATS SANS FRONTIERES ASF	237 788	19 167
NOVACT PROJET BADDEL	8 594	59 413
DIGNITY-DANISH INSTITUTE AGAINST TORTURE	187 428	58 464
GMBH MERZHAUSER		3 607
NOVACT PROJET IMCAN		74 511
NOVACT PROJET IMCAN2		13 753
NOVACT PROJET WAHDA		108 649
UNICEF		81 664
CONNEXUS	28 933	
DON	104 845	41 725
<b>Total en Dinars</b>	<b>977 980</b>	<b>843 705</b>

## Note N°12 : CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Libellé	31 décembre 2022	31 décembre 2022
Frais de mission et de déplacement	172 037	402 657
Honoraires	179 826	301 583
Publicité et relations public	10 177	5 389
Autres dépenses de projets	10 500	0
Frais de télécommunication	8 836	10 574
<b>Total en Dinars</b>	<b>381 376</b>	<b>720 203</b>

## Note N°13 : CH 2- Charges de personnel

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Salaires	330 714	158 687
Autres primes	10 306	8 384
Charges sociales légales	57 532	28 013
<i>Total en Dinars</i>	<b>398 551</b>	<b>195 083</b>

## Note N°14 : CH 4- Autres charges courantes

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Achats non stockés de matières et fournitures	21 171	21 361
Charges locatives	57 648	0
Entretiens et réparations	6 746	2 304
Autre Service Extérieurs	29	410
Services bancaires	2 349	5 136
Dons accordé	40 371	105 227
Impôts et taxes	6 696	6 630
<i>Total en Dinars</i>	<b>135 010</b>	<b>141 067</b>